

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 06 mars 2020

FINANCES COMMUNALES :

➤ **COMPTES DE GESTION 2019 (commune, lotissement) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les comptes de gestion 2019 de Monsieur DELPEY, comptable de la commune du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs - budget principal, budget lotissement - pour l'année 2019.

➤ **COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :**

• **COMMUNE** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune pour 2019. Ce document se traduit par un excédent de clôture de 717 923.92 € en section de fonctionnement et un excédent de clôture de 918 908.42 € en section d'investissement ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total des dépenses : 1 103 248.77 € : Chap. 011 Charges à caractère général 344 494.56 € - Chap. 012 - Charges du personnel 574 440.63 € - Chap. 014 Atténuations de produits 7 539.28 € - Chap. 65 Autres charges de gestion courante 119 959.12 € - Chap. 66 Charges financières 8 341.76 € - Chap. 67 Charges exceptionnelles 42 910.58 € - Chap. 68 Dotations aux amortissements 5 562.84€.

Total des recettes : 1 821 172.69 € - Chap. 013 Atténuations de charges 9 298.69 € - Chap. 64- Remb. charges personnel 1 431.57€- Chap. 70 Produits des services, du domaine et ventes 115 200.53 € - Chap. 73 Impôts et taxes 1 050 807.19 € - Chap.74 Dotations et participations 572 729.70 € - Chap. 75 Autres produits de gestion courante 19 003.59 € - Chap.76 Produits financiers 10,52 € - Chap. 77 Produits exceptionnels 21 880.32€ - Opérations ordre 30 810.58€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses : 932 588.71 € : Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées 51 686.13 € - Opérations : opé.104 Matériel ou mobilier administratif 24 495.83 € - Opé. 105 Matériel technique 58 722.04€ - Opé. 109 Bâtiments administratifs et divers 65 377.64 € - Opé 112 Pen An Ilis 12 676 € - Opé.119 Salle omnisports et aire sportive 62 549.95 € - Opé. 95 Voirie rurale et communale 250 911.40 € - Opé. 96 Aménagement centre bourg 321 470.59 - Opé 97 Salle Océane 45 893.29€. chap 040 Opérations ordre entre sections 30 810.58€, Chap 041 Opé patrimoniales 7 995.26

Total des recettes : 1 041 938.35€ : Chap.10 Apports dotations et réserves 210 845.98 € - Chap.13 Subventions d'investissement 104 940.31 €- excédent capitalisé 670 283.38 €, Chapitre 040 Opé ordre entre sections 47 873.42 Chap 041 opé patrimoniales 7 995.26 €. Pour mémoire le solde excécution de 2018 est de 809 558.78€

LOTISSEMENT de KERVELLA: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du lotissement pour 2019. Les dépenses réelles se montent à 195 416.39€ (finition tranche 2) et les recettes (ventes des lots tranche 2) à 182 963.56 €. Ce document se traduit par un déficit de l'exercice de 23 366.59 € en section de fonctionnement et un excédent de clôture de 10 913.76€ en section d'investissement. En clôture, le déficit cumulé est de 15 589.68€.

• **LOTISSEMENT de FUCHSIAS DAHLIAS** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du lotissement pour 2019. Ce document se traduit par des dépenses réelles pour 81 115.19 € correspondant à la viabilisation de la tranche 2 et pas de recettes réelles. Le déficit de clôture de l'exercice se monte à 81 115.19 € en section d'investissement. En clôture, le déficit cumulé est de 40 616 .76€.

• **LOTISSEMENT des IRIS** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du lotissement pour 2019. Ce document se traduit par des dépenses réelles pour 82 544,52€ correspondant à la viabilisation des lots et pas de recettes réelles. Le déficit de clôture de l'exercice se monte à 82 544,69 € en section d'investissement. En clôture, le déficit cumulé est de 82 544,69 €.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 :**

- **Budget communal** : Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation de l'intégralité de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2019, soit 717 923.92 €, à la section d'investissement du budget communal 2020.

FISCALITE DIRECTE LOCALE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition

Ainsi, les taux d'imposition de la commune pour l'année 2020 s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation (T.H.) → 19.92 % (pour mémoire car pas de vote cette année, conformément à la réforme de la fiscalité)
- Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) → 24.77 %
- Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) → 47.65 %

BUDGETS PRIMITIFS 2020:

- **COMMUNE** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 663 060 €	2 149 592.34 €
Recettes	1 663 060 €	2 149 592.34 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES : Chap. 011 charges à caractère général 443 000 € - 012 Charges du personnel 683 400 € - Chap. 014-Atténuations de produits 33 700 € - Chap. 65 Autres charges de gestion courante 165 700 € - Chap. 66-charges financières 15 000 € - Chap. 67 Charges exceptionnelles 8 500 € - Chap. 68-Dotations aux amortissements et provision—12 000 € - Chap. 022 Dépenses imprévues 25 000 € -023-Virement à la section d'investissement 276 760 €- **TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 663 060 €.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES : Chap. 013 Atténuations de charges 3 000 € - Chap. 70 Produits des services 110 750 € - Chap. 73 Impôts et taxes 990 200 € - Chap. 74 Dotations et participations 547 300 € - Chap. 75 Autres produits de gestion courante 11 800 € - Produits financiers 10 € - **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 663 060 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES (propositions nouvelles) : Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées 65 000 € -Chap 21 Immo corporelles 25 000€- Chap. 23 Immo en cours 10 000 € - Opé.104 Matériel ou Mobilier Administratif 40 000 € - Opé.105 Matériel technique 70 000 € - Opé. 109 Bâtiments Administratifs et Divers 130 000 € Opé. 111 Ateliers services techniques 50 000 € - Opé. 112 Espace Socioculturel 170 000 € - Opé. 114 Pôle Scolaire 350 000€ - Opé 117 Chapelle 50 000 € - Opé 118 Aménagement Illien 128 000 €- Opé 119 Aires sportives 45 000 € - Opé.95 Voirie Rurale et Communale 225 000 € - Opé. 96 Aménagement Centre Bourg 202 582.34 € , opé 97 Salle des fêtes (Océane) 15 000€ Chap 041 Opé patrimoniales 35 000€- **TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 149 592.34 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES : Chap. 001 Solde d'exécution d'inv. reporté (N-1) 918 908.42 € - Chap. 021 Virement de la section de fonct. 276 760 € - Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves 844 923.92 € - Chap. 13 Subventions d'investissement 62 000 € - Chap.040 Dot Amortissements 12 000 € - Chap Opé patrimoniales 35 000 € - **TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 149 592.34 €**

• **LOTISSEMENTS**

Le Conseil approuve les 3 budgets annexes : Kervella, Iris et Fuchsias. Il reste à ce jour seulement 6 lots à vendre. Les budgets prévoient les travaux de finition et l'encaissement des ventes.

CONVENTION CAP ADO

Le renouvellement de la convention Cap ado dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF a été l'occasion d'échanges fin 2019. Les 3 communes ont sollicité l'association par un courrier pour amender la convention proposée par cette dernière. Il convient maintenant d'approuver la dernière mouture de la convention retravaillée en janvier avec les communes et l'association, notamment le 23 janvier. La convention court sur 2020, et fera l'objet d'un travail approfondi des nouveaux élus sur la politique Jeunesse. Les montants 2020 sont ajustés à 22 131 € (au lieu de 22 710)

CONTRATS DE BAIL

Le Plan Local d'Urbanisme a été modifié par la Conseil Communautaire du mois de décembre. Le conseil autorise M le maire à signer les baux des locaux occupés à Messouflin dans les conditions similaires aux conventions précaires qui avaient été signées en attendant la modification du Plan Local d'Urbanisme.

QUOTE PART DE LA TAXE AMENAGEMENT

La commune perçoit actuellement le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Dans le cadre de son Pacte fiscal et financier de solidarité, la Communauté propose le reversement par les communes sièges d'une ou de plusieurs zones d'activité économique, dès 2018, de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par ces communes. Il sera conclu une seule convention par commune, et non pas une convention par zone. Par délibération n° 20181108 en date du 28 novembre 2018, le conseil de Communauté a décidé de demander le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement dans les conditions ci-dessus précisées. La Commune s'engage à reverser à la Communauté de communes 60 % du produit de la taxe d'aménagement pour les zones d'activités communautaires existantes et 100 % pour les extensions de zones d'activités existantes ou les nouvelles zones communautaires.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

La course Pen ar Bed passera le samedi 28 mars avec la course junior puis le 29 pour la course sénior. Le Village de départ de la course se situera le 28 à Messouflin
La commune accompagne cet événement par une subvention exceptionnelle de 250 €.